



Puis je reclamer un loyer a mon ex compagnon

Par **yvonne64**, le **09/11/2009** à **18:03**

Bonjour, J'ai acheté une maison en février 2008 en indivision avec mon ex compagnon. 2 mois après nous nous sommes séparés. Depuis la maison est en vente; je vis dans un autre appartement et il m'est très difficile d'assumer le crédit de la maison et mon loyer. J'ai démarché toutes les banques et aucune ne veut me faire un rachat de crédit pour éventuellement baisser la mensualité et alléger mes charges. Mon ex ne veut pas louer la maison me donnant des arguments ridicules... Seulement je suis toute seule dans ce combat depuis 1 an et demi et je n'en peux plus. Je dois vendre mon véhicule pour rembourser mes ex beaux parents qui nous avaient avancé l'argent du notaire... J'ai entendu dire que je pouvais lui réclamer un loyer du fait que je ne vis plus dans la maison alors que lui oui; Est-ce possible et sous quelles conditions? Est-ce que vous voyez d'autres solutions à mon problème? Aidez-moi s'il vous plaît

Par **jeetendra**, le **09/11/2009** à **19:04**

[fluo]Maison Du Notariat [/fluo] 1 Rue Alfred De Vigny, 64000 Pau (Pyrénées-Atlantiques)
Tél.: 0559803318
[fluo]Conseil départemental d'accès au droit 64[/fluo]
3 rue Faget de Baure - 64000 Pau
Tél./fax: 05 59 98 07 65
Bonsoir, vous êtes confronté aux affaires de l'indivision, contactez la Maison du Notariat, le cdad à Pau, pour une consultation juridique afin de faire le point, trouver une issue, courage à vous, bonne soirée.